



Comité technique

Déclaration liminaire

A l'heure où 400 concitoyens meurent par 24 heures de la Covid, que 4000 malades sont en réanimation, nous sommes convoqués ce jour à un comité technique pour revoir l'organisation de travail des services après l'annonce du président de la République le 28 octobre dernier d'un nouveau confinement.

Il nous a alors été dit que cette deuxième vague épidémiologique serait plus grave que la précédente.

Les choses auraient pu être simples.

Forts de l'expérience du premier confinement qui s'est déroulé du 17 mars au 11 mai, il suffisait de prendre les mêmes mesures et d'appliquer les plans de continuité d'activité. Ce qui nous est malheureusement refusé depuis le début de la semaine. Et pourtant, cela serait la meilleure mesure de protection puisque le plus grand risque n'est pas forcément de croiser des personnes malades mais c'est de côtoyer un malade asymptomatique, c'est-à-dire un malade qui s'ignore et que l'on ignore.

Nous réitérons donc cette revendication de voir l'organisation du travail axé sur le télétravail – que le Gouvernement dans sa communication oblige à 5 jours sur 5 – et sur des activités réduites aux missions essentielles que sont la sécurité et sûreté des sites, la paie, l'action sociale notamment.

Nous nous devons de vous faire remonter les inquiétudes des agents.

Inquiétudes face à la contagion du virus, inquiétudes face aux attentats qui se multiplient depuis octobre : Conflans-Saint-Honorine, Nice, Vienne... On peut penser que des sites tels que la basilique Saint-Denis, l'Arc de triomphe ou la Conciergerie - pour ne citer que ceux-là - pourraient être visés.

Pourquoi face à tant de dangers, pourquoi alors que le confinement est exigé du Gouvernement, pourquoi alors que les sites sont fermés, y faire venir plus que de raison les agents ? Nous sommes étonnés que rien ne soit mentionné sur des mesures Vigipirate renforcées aux alentours des monuments nationaux qui pourraient être pris pour cible.

Nous tenons également à dénoncer les conditions de préparation de ce comité technique sur un sujet aussi grave.

Dans quelles conditions voyons-nous l'application de mesures concernant 100 monuments, 2 sièges, 1400 agents ? Avec une convocation en moins de 72 heures, une documentation qui nous est fournie

l'avant-veille à 22h50 se composant de 696 pages...et pourtant très incomplète ! Sans parler que les schémas d'activités sont très hétérogènes d'un site à l'autre. Nous aurions également apprécié avoir les plannings des sites pour voir la place donner au télétravail et au présentiel pour tous les personnels.

Il manque dans la documentation qui nous a été remise les mesures de protection des agents vulnérables ou ayant un proche vulnérable. Beaucoup d'interrogations demeurent pour les agents et malheureusement, comme sur d'autres points, d'un site à l'autre, les consignes et informations ne sont les mêmes.

On constate malheureusement des inégalités de traitement dans les propositions faites entre les différentes catégories.

Nous attendons que ce comité technique y remédie. En effet, la période montre l'accroissement des inégalités :

- inégalité dans le travail à pouvoir être protégé ou non de la maladie,
- inégalité de perdre ou non du pouvoir d'achat,
- inégalité face aux primes
- inégalité d'accès au numérique,

Face à cette pandémie nous devons non seulement chercher l'union et la solidarité plutôt que les divisions. Nous attendons des garanties concernant le maintien du pouvoir d'achat des agents en matière de dominicales, jours fériés, titres-restaurant et sur la non perte de congés annuels ou rrt.

Une note claire de la part de la direction des ressources humaines sur ces sujets serait très appréciée des agents.

Enfin, pour conclure, nous savons que l'exercice qui nous est imposé ce jour n'est pas entièrement de votre faute en raison des nouvelles consignes gouvernementales. Pour autant, la protection de la santé relève de la responsabilité de l'employeur et nous vous demandons à ce titre de prendre toutes les dispositions nécessaires.

Le 6 novembre 2020.